**FORMATION :**

**Formation préparatoire à l’habilitation électrique de niveau BR**

**PUBLIC :**

* Artisans et employés ayant à effectuer des opérations d’ordre électrique de type raccordement d’un appareillage avec création de circuit électrique spécifique, dépannage, maintenance et tout type d’intervention en basse tension ;

**PRÉREQUIS :**

* Connaissances suffisantes en électricité ou bonne expérience professionnelle pour être assimilé au personnel électricien ;
* Le participant doit avoir suivi une formation préalable à l’habilitation électrique BS (chargé d’intervention élémentaire).

**DURÉE :** 2 jours soit 16h

**DATES OU PÉRIODE :** À définir

**HORAIRES :** De 9h à 12h00 et de 13h00 à 18h00

**NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR SESSION :**

* Minimum : 1
* Maximum : 10

**MODALITÉS ET DÉLAIS D’ACCÈS :**

Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation.

**LIEU :**

Adresse du lieu de formation………………………………………………………………………………….

***Pour les personnes en situation de handicap, nous mettrons tout en œuvre pour vous accueillir ou pour vous réorienter. Vous pouvez nous contacter au 01 84 19 05 42***

**TARIFS : 470€ HT**

**OBJECTIF DE LA FORMATION ET COMPÉTENCES VISÉES**

* Connaître les dangers de l’électricité, savoir identifier et analyser le risque électrique ;
* Connaître et savoir mettre en œuvre les mesures de prévention du risque électrique sur les ouvrages ou les installations concernés, ou dans leur environnement ;
* Savoir intégrer la prévention dans la préparation du travail pour les personnes qui en ont la charge ;
* Etre informé de la conduite à tenir en cas d’accident ou d’incendie d’origine électrique.

**CONTENU**

Tronc commun :

* L’électricité et ses effets sur le corps humain
* Risques électriques et mesures de prévention individuelle et collective
* Les titres d’habilitations
* Sécurisation d’un circuit par consignation ou mise hors de portée
* Mesures à prendre en cas d’accident corporel ou d’incendie

Spécificités BR :

* Limites et obligations du chargé d’intervention générale
* Mise en sécurité individuelle et collective de l’intervention générale
* Procédures de remplacement et de raccordement
* Procédures de maintenance et de dépannage
* Mesurage et essai de l’intervention

Evaluation des acquis :

* Evaluation théorique couvrant les différents chapitres de la formation
* Evaluation pratique sur des procédures de dépannage et de maintenance

**MODALITÉS D’ÉVALUATION D’ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION**

* Evaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation
* Evaluation des compétences en début et en fin de formation
* Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques, entretiens avec le formateur)
* Questionnaire d’évaluation de la satisfaction en fin de formation

**MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L’APPRÉCIATION DES RÉSULTATS**

* Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée
* Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l’action et les résultats de l’évaluation des acquis de la formation.

**MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D’ENCADREMENT DES FORMATIONS**

**Modalités pédagogiques :**

* Évaluation des besoins et du profil du participant
* Apport théorique et méthodologique : séquences pédagogiques regroupées en différents modules
* Contenus des programmes adaptés en fonction des besoins identifiés pendant la formation.
* Questionnaires, exercices et étude de cas
* Réflexion et échanges sur cas pratiques
* Retours d'expériences
* Corrections appropriées et contrôles des connaissances à chaque étape, fonction du rythme de l’apprenant mais également des exigences requises au titre de la formation souscrite.

**Éléments matériels :**

* Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire
* Support de cours au format numérique projeté sur écran et transmis au participant par mail à la fin de la formation

**Référent pédagogique et formateur :**

Chaque formation est sous la responsabilité du directeur pédagogique de l’organisme de formation ; le bon déroulement est assuré par le formateur désigné par l’organisme de formation.